



Taux actuels de d'émaciation : 5.7% retard de croissance : 23.8% Proportion souffrant d'insuffisance pondérale : 15.2%

Source : Gouvernement togolais (MICS, 2017)

### Bons résultats

- Togo : ce pays a mis au point une stratégie/ politique nationale en matière de nutrition.
- Togo : les décideurs disposent d'enquêtes régulières sur la nutrition statistiquement représentatives au niveau national. La dernière enquête a été publiée en 2017.
- Togo : l'État promeut les pratiques d'alimentation complémentaire.

### Points à améliorer

- Les dépenses consacrées à l'agriculture (5.7% des dépenses publiques en 2018) ne correspondent pas aux engagements pris par le gouvernement dans la Déclaration de Maputo de l'Union africaine (10% des dépenses publiques).
- Togo : les dépenses de ce pays dans le secteur de la santé (5.1% des dépenses publiques en 2017) ne correspondent pas tout à fait aux engagements (15%) énoncés dans la Déclaration d'Abuja.
- Les services de vulgarisation agricole sont l'apanage de l'État et les agriculteurs pauvres n'ont pas leur mot à dire dans la définition des priorités des politiques. Le système de recherche et de vulgarisation agricoles n'atteint pas les agriculteurs pauvres de façon satisfaisante. Il n'existe pas de politique en faveur de l'égalité des sexes dans l'accès aux services de vulgarisation agricole. Il en est ainsi depuis longtemps.
- Togo : dans ce pays, la loi n'accorde pas aux femmes les mêmes droits économiques qu'aux hommes. Hommes et femmes jouissent des mêmes droits d'accès à la propriété des terres agricoles, mais la loi n'est pas effectivement appliquée et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes persistent, accentuant leur vulnérabilité à la faim et à la malnutrition.
- Togo : ce pays ne dispose pas de ligne budgétaire distincte pour la nutrition ; cela rend impossible la transparence et la responsabilisation des dépenses.
- Togo : bien que ce pays ait élaboré une stratégie/politique nationale en matière de nutrition et établi des objectifs de nutrition clairs assortis de délais, on note toujours l'absence de mécanisme multipartite et multisectoriel de coordination des politiques.
- Togo : ce pays n'a pas consacré le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel dans son droit interne.
- Le faible accès à des installations sanitaires améliorées (16.1% en 2017) entrave l'obtention de meilleurs résultats en matière de lutte contre la faim et la malnutrition.
- Togo : seulement 51.6% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été vues, au moins une fois pendant leur grossesse, par un agent de santé qualifié en 2017.

## Indice d'engagement pour la réduction de la faim (HRCI)

Dépenses publiques	Résultat*	Année	Rang HRCI sur 45
\$ Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans totales <sup>1</sup>	5.7%	2018	20e
\$ Part des dépenses publiques consacrées à la santé dans totales <sup>2</sup>	5.1%	2017	29e ex aequo
<b>Politiques</b>			
Accès à la terre (sécurité foncière) <sup>3</sup>	Moyen	2019	29e
Accès aux services de vulgarisation et de recherche agricoles <sup>3</sup>	Très médiocre	2019	42e
Système d'état civil: taux d'enregistrement des naissances vivantes	82.9%	2017	15e
Fonctionnement des systèmes de protection sociale <sup>3</sup>	Médiocre	2018	25e ex aequo
<b>Lois</b>			
Niveau de protection constitutionnelle du droit à l'alimentation <sup>3</sup>	Moyen	2016	8e ex aequo
Égalité d'accès hommes-femmes aux terres agricoles (droits de propriété) <sup>4</sup>	Dans la loi, pas dans la pratique	2019	27e ex aequo
Égalité hommes-femmes des droits économiques <sup>4</sup>	Pas dans la loi	2019	16e ex aequo
La Constitution reconnaît le droit à la protection sociale (oui/non)	Non	2014	26e ex aequo

<sup>1</sup> Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la l'agri. (énoncés dans la Déclaration de Maputo de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

<sup>2</sup> Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la santé (énoncés dans la Déclaration d'Abuja de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

<sup>3</sup> Résultats possibles: ● Très médiocre/Médiocre ● Moyen ● Bon/Très bon

<sup>4</sup> Résultats possibles: ● Pas dans la loi ● Dans la loi, pas dans la pratique ● Dans la loi et dans la pratique

## Indice d'engagement contre la malnutrition (NCI)

Dépenses publiques	Résultat*	Année	Rang NCI sur 45
\$ Budget distinct pour la nutrition (Non/Sectoriel uniquement/Oui)	Non	2019	39e ex aequo
<b>Politiques</b>			
Taux d'enfants supplémentés en vitamine A	89%	2018	12e ex aequo
L'État promeut une alimentation complémentaire (oui/non)	Oui	2014	1er ex aequo
Population ayant accès à une source d'eau améliorée	70.9%	2017	35e
Population ayant accès à un assainissement amélioré	16.1%	2017	40e
Visites médicales pour les femmes enceintes	51.6%	2017	45e
Importance de la nutrition dans la politique nationale de développement <sup>1</sup>	Modérée	2018-2022	24e
Stratégie/politique nationale en matière de nutrition (oui/non)	Oui	2019	1er ex aequo
Coordination multipartite et multisectorielle des politiques (oui/non)	Non	2019	36e ex aequo
Objectifs de nutrition assortis de délais (oui/non)	Oui	2019	1er ex aequo
Enquête nationale sur la nutrition ces 3 dernières années (oui/non)	Oui	2017	1er ex aequo
<b>Lois</b>			
Consécration du CICS <sup>2</sup> dans le droit interne <sup>2</sup>	Non consacré dans le droit	2019	33e ex aequo

<sup>1</sup> Résultats possibles: ● Faible ● Modérée ● Grande (remarque : par rapport aux autres pays).

<sup>2</sup> Résultats possibles: ● Non consacré dans le droit ● Faiblement/Largement consacre dans le droit ● Pleinement consacré.

^ Code international de commercialisation des substituts du lait maternel